

WCC-2012-Res-014-FR

Appliquer l'Objectif 12 d'Aichi du *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020*

RAPPELANT l'Objectif 12 d'Aichi du *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020* : « D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu » ;

FORTEMENT ENCOURAGÉ par cet engagement, de loin le plus fort jamais pris par les gouvernements du monde entier pour combattre la crise d'extinction grandissante ;

ALARMÉ par les chiffres de la *Liste rouge de l'UICN des espèces menacées*, qui indiquent que le taux actuel d'extinction des espèces est au moins 1 000 fois supérieur au taux naturel, du fait de l'activité humaine ;

PRENANT NOTE que les causes les plus fréquentes d'extinction des espèces sont la perte et la fragmentation de l'habitat, la surexploitation, les espèces exotiques envahissantes, les maladies et de plus en plus les effets du changement climatique ;

PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉ par le nombre croissant de menaces, comme l'acidification, le réchauffement des océans et des maladies infectieuses émergentes (notamment la maladie fongique chytridiomycose, qui affecte de nombreux amphibiens), qui ne peuvent être contrôlées à l'état sauvage sur une échelle-temps nécessaire pour empêcher les cas d'extinction ;

SACHANT que les moteurs de l'extinction des espèces proviennent de secteurs économiques comme l'énergie, le commerce, la finance ainsi que de secteurs utilisant les ressources naturelles comme l'agriculture, la foresterie et la pêche ;

SOULIGNANT que la crise de l'extinction ne sera résolue que grâce à un fort engagement intersectoriel dans chaque pays, avec la garantie que toutes les décisions principales, par exemple sur le développement des infrastructures, tiennent compte des espèces menacées et adoptent des mesures afin que les espèces ne soient pas vouées à l'extinction ;

SOULIGNANT PAR AILLEURS que les espèces offrent des avantages énormes aux populations en termes économiques, esthétiques, cultures et spirituels, et que leur perte est un appauvrissement pour toute l'humanité ;

AFFIRMANT que malgré ces avantages énormes, les espèces ne doivent pas nécessairement démontrer leur valeur aux populations pour avoir le droit d'exister ;

ENCOURAGÉ par le fait que, même s'il est clair que l'Objectif mondial pour la biodiversité 2010 ne sera pas atteint, s'il n'y avait pas eu d'interventions réussies en matière de conservation, le taux de détérioration des espèces vertébrées aurait été de 20% supérieur ;

PRÉOCCUPÉ par le fait que l'extinction des espèces, à la différence de la plupart des autres tendances environnementales négatives, a un caractère intrinsèquement irréversible et que la perte de chaque espèce exclut des options futures ;

RAPPELANT que l'extinction peut très souvent être évitée par des mesures plus générales en faveur de la conservation, comme la préservation des sites importants pour la biodiversité et les programmes intégrés qui abordent simultanément le problème de la pauvreté et de la

perte de diversité biologique, et qu'en conséquence les mesures de conservation axées sur une seule espèce ne sont pas nécessairement la meilleure façon de sauver des espèces ;

AFFIRMANT néanmoins que dans certains cas les mesures de conservation axées sur une seule espèce sont le seul moyen d'éviter l'extinction ;

NOTANT que, très souvent, le financement nécessaire pour prévenir l'extinction d'une espèce particulière n'est pas élevé, mais qu'il a besoin de continuité à long terme ;

PRÉOCCUPÉ de constater que de nombreux donateurs ne financent pas de programmes de conservation axés sur des espèces, et que ceux qui le font ne soutiennent souvent les cycles de projets que sur quelques années, ce qui rend difficile toute réussite en termes de conservation à long terme ;

SE FÉLICITANT de la création récente de deux nouveaux mécanismes de financement axés sur des espèces – le Fonds pour la conservation des espèces Mohamed bin Zayed financé par Son Altesse Mohamed bin Zayed Al Nahyan, et le Fonds Save Our Species financé par la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial et l'UICN – qui complètent tous deux plusieurs mécanismes de financement existants axés sur des espèces ;

NOTANT que les espèces sont la composante de la diversité biologique qui capte le plus facilement l'imagination du public dans presque toutes les cultures ; et

APPRÉCIANT les forces et l'expertise uniques de l'UICN en matière de conservation des espèces, grâce à sa Commission de la sauvegarde des espèces (CSE), à son Secrétariat et à ses nombreux Membres ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. APPELLE tous les pays à :

- a. identifier les espèces menacées aux plans mondial et national lors de l'élaboration de leurs Stratégies et Plans d'action nationaux pour la diversité biologique respectifs, et à inclure des dispositions solides pour leur conservation et leur rétablissement en luttant contre les menaces et les moteurs de ces menaces ;
- b. soutenir leurs Stratégies et Plans d'action nationaux pour la diversité biologique par le biais de processus élaborés de préparation des Listes rouges nationales, et d'identification, protection et gestion adéquates des sites d'importance mondiale pour la diversité biologique, en gardant à l'esprit la nouvelle norme mise au point par l'UICN pour l'identification de tels sites, et en s'appuyant sur les réseaux existants des sites déjà identifiés dans le monde ;
- c. mettre en œuvre des plans multipartites pour le rétablissement des espèces menacées, en s'appuyant s'il y a lieu sur les lignes directrices de *Planification stratégique pour la conservation des espèces* mises au point par la CSE de l'UICN ;
- d. mettre en œuvre des approches innovantes pour empêcher l'extinction d'espèces qui présentent des avantages pour les communautés humaines locales et renforcer la conservation, notamment par l'utilisation durable de ces espèces le cas échéant ;
- e. veiller à ce que tous les grands projets de développement, comme la construction de barrages et la transformation d'habitats naturels, prennent dûment en compte les besoins des espèces menacées, et ne soient mis en œuvre que lorsqu'ils incluent

des mesures pour conserver les espèces menacées, empêcher leur extinction et favoriser leur rétablissement ;

- f. veiller à ce que tous les programmes impliquant le prélèvement d'espèces sauvages, notamment dans le secteur forestier et la pêche, soient gérés pour garantir des niveaux d'exploitation durables, même pour les espèces non ciblées, et qu'ils génèrent, si possible, des mesures d'incitation en faveur de leur conservation ; et
 - g. renforcer les capacités des organismes nationaux de conservation de la nature afin de mettre en œuvre des programmes de rétablissement des espèces.
2. DEMANDE à la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN et à la Directrice générale :
- a. de renforcer la *Liste rouge de l'UICN des espèces menacées* afin qu'elle atteigne tout son potentiel, comme souligné dans le projet de plan stratégique pour la Liste rouge de l'UICN 2012-2020, et puisse ainsi offrir les informations essentielles pour le suivi de la réalisation de l'Objectif 12 d'Aichi du *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020* ; et
 - b. d'offrir un soutien technique aux pays et autres parties prenantes selon que de besoin, pour atteindre l'Objectif 12 d'Aichi, notamment en ce qui concerne :
 - i. la formation aux évaluations de la *Liste rouge de l'UICN* ;
 - ii. l'identification de sites d'importance mondiale pour la diversité biologique ;
 - iii. la mise en œuvre de plans pour la conservation des espèces ;
 - iv. la gestion des espèces exotiques envahissantes et la prévention de leur introduction ;
 - v. la mise en œuvre de programmes de réintroduction ;
 - vi. la gestion des programmes de conservation ex situ ;
 - vii. la réalisation d'évaluations des risques de maladies, notamment pour déterminer les principaux processus écologiques et relatifs à la biodiversité essentiels pour prévenir et réduire le taux d'émergence de nouvelles pathologies infectieuses ; et
 - viii. la mise en œuvre de projets d'utilisation durable afin de garantir qu'ils sont réellement durables et qu'ils contribuent à la conservation des espèces exploitées et des autres espèces potentiellement affectées.
3. APPELLE la communauté scientifique à mener des travaux de recherches sur les menaces qui ne peuvent pas actuellement être contrôlées dans la nature, comme la chytridiomycose affectant les amphibiens et l'acidification des océans, afin de mettre au point des options pratiques de gestion pour atténuer leur impact sur les espèces menacées et permettre à celles-ci de survivre en populations viables, tout en contrôlant les moteurs à long terme de la perte d'espèces (comme les niveaux croissants de CO₂).
4. APPELLE tous les organismes de financement, du secteur privé, du secteur public et de la société civile, à soutenir davantage la lutte contre l'extinction des espèces et à

continuer à reconnaître l'importance du financement et des investissements à long terme de la conservation des espèces.